

MAIRIE
87600 VAYRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 31 août 2026
Procès-verbal

Date de convocation : 25 août 2026

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h45

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Publication de la liste : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÉNICHON Fabrice, Maire.

Présents : PÉNICHON Fabrice, BASGROT Cindy, BOULESTEIX Nadine, SANSONNET Marie-Thérèse, LAUMONERIE Jean-Jacques, VALLAT Régis, NORMAND Vincent, ICHÉ Mélanie, VOISIN Damien, PÉNICHOU Jacques, DELAGE Stéphanie, CHABAUDIE Claude, RIAUD Carole, JANOT Laurence

Excusés : LEGENDRE Éric a donné procuration à JANOT Laurence.

Secrétaire de séance : Claude Chabaudie

Quorum : 15/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Claude Chabaudie est désigné secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
3. Adresse de parcelles à Merlis
4. Vente parcelles au lotissement des Eglantiers
5. Informations diverses
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Le procès-verbal du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 portant création de la communauté de communes porte Océane du Limousin,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2026/164 en date du 4 juin 2026 modifiant les statuts de la Communauté de communes en supprimant la ligne « Gîtes de la Chassagne – Commune

de Videix » de la section « Aménagements et équipements touristiques », listés dans la partie 2 (compétences supplémentaires relevant de l'article 5211-17 du CGCT)

Il vous est proposé d'adopter la modification proposée et votée par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 4 juin 2026, afin de supprimer la ligne « Gîtes de la Chassagne – Commune de Videix » de la section « Aménagements et équipements touristiques ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la modification des statuts telle que présentée et DEMANDE à Monsieur Le Préfet de la Haute-Vienne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

3. Adressage de parcelles à Merlis

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Or, au lieu-dit Merlis, il est nécessaire d'attribuer une adresse au bâti cadastré section G n°582 et au bâti cadastré section G n°1222 et 1224.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de NUMEROTER la parcelle cadastrée section G n°582 : 12 Bis Merlis, de NUMEROTER les parcelles cadastrées section G n°1222 et 1224 : 12 Ter Merlis et DIT que la nouvelle numérotation sera financée par la commune.

4. Vente de parcelles au lotissement des églantiers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande de réservation pour les lots n°1 et n°11 au lotissement des Eglantiers a été déposée en mairie.

La société Maisons Charentaises immatriculée au RCS d'Angoulême au n°439 724 170 00022 propose d'acquérir le lot n°1 cadastré section A n° 2051 d'une surface de 1 340 m² et le lot n°11 cadastré section A n°2040 d'une surface de 1 099 m².

Vu la délibération n° 28 du 19 juillet 2021 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement des Eglantiers, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE la cession des lots n° 1 et n°11 à la société Maisons Charentaises et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

5. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le propriétaire de la carrière de Merlis. Ce dernier a pour projet l'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur environ 2.7 hectares au niveau de la carrière de Merlis. Le terrain étant en friche, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.
- Projet éolien : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une société l'a contacté concernant un projet éolien. À la suite des élections et à l'arrivée de nouveaux conseillers, Monsieur le Maire souhaiterait connaître l'avis du Conseil sur la réalisation de projets éoliens. Le Conseil municipal est contre l'implantation de projet éolien sur la commune (9 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour).
- Dispositif d'aide EDF pour le rafraîchissement des établissements accueillants des jeunes publics : Dans un contexte de vagues de chaleur de plus en plus intenses, EDF a décidé de se mobiliser en annonçant la mise en place d'un fonds d'aides destiné à accompagner, entre autres, les établissements scolaires dans le déploiement de solutions de rafraîchissement à court et à plus long terme. Il prévoit l'attribution d'une prime forfaitaire de 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements par établissement. Ce dispositif est accessible

jusqu'au 30 septembre 2026. Le Conseil valide à l'unanimité l'achat de 7 ventilateurs brumisateurs pour l'école.

- Restaurant « Histoire sans faim » : les locataires sont partis, Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de vente du propriétaire des locaux. Le Conseil, à l'unanimité est contre l'acquisition du restaurant.
 - Rallye raid 4L Trophy : Monsieur le Maire présente le dossier de sponsoring d'Alexis Janot et de Hugo Rambaud Chatelier. Le Rallye Raid 4L trophy a d'abord un but humanitaire, partenaire de l'association « Enfants du Désert ». Les équipages s'engagent à acheminer jusqu'au Maroc du matériel scolaire et sportif pour les enfants les plus démunis. La Directrice de l'école de Vayres a donné un avis favorable pour un projet pédagogique en liaison avec ce rallye. Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune pourrait les accompagner de diverses manières, apport de matériel scolaire, subvention, ... Le Conseil municipal valide l'accompagnement matériel ou financier.
 - Repas des aînés 2027 : Monsieur le Maire propose de revoir les critères pour participer au repas des aînés, il propose que tous les habitants de plus de 70 ans y aient accès.
 - Aire de pétanque : Monsieur le Maire dit que ce site n'est pas valorisé et propose de créer une aire de camping-car. Il est nécessaire de se rapprocher de la CCPOL pour déterminer qui en a la compétence. La conseil valide le projet à l'unanimité.
 - Régis Vallat remercie Monsieur le Maire et M. Pierre Pénichon pour leur investissement pour la création des sanitaires à côté de la garderie. Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour la remise en état des jeux de la cour de l'école.
 - Régis Vallat informe le Conseil que le SIAEP nous alerte sur la problématique de la distribution de l'eau. Le Siaep Vayres Tardoire achète l'eau sur Chalus et en Charente.
 - Vincent Normand remercie la commune pour la réfection du chemin à Chez Cibert. Monsieur le Maire dit que nous sommes en attente des factures avant d'effectuer un affichage informatif.
 - Damien Voisin dit que la Cuma doit envoyer la facture de la balayeuse. Pour le feu d'artifice, la CUMA ne facturera pas la location de la tonne à lisier mais uniquement les heures du tracteur.
 - Nadine Boulesteix dit que la rentrée scolaire se prépare, les travaux réalisés pendant l'été (création de sanitaires, réfection des jeux et installation de deux bancs dans la cour) seront terminés pour la rentrée. Les deux nouveaux agents (ATSEM et cuisinier) ont été présentés au personnel et aux élus lors de la réunion de prérentrée.
Elle dit qu'elle a sollicité Madame Charannac pour repeindre le local situé dans la cour. Cette dernière a répondu favorablement, la commune fournira le matériel et la peinture.
 - Mélanie Iché dit que la présentation des esquisses des aménagements dans le bourg aura lieu le 29 septembre à 18h30.
 - Carole Riaud dit qu'une entreprise de travaux publics, assainissement va se créer au 1^{er} octobre 2026.
 - Cindy Basgrot informe l'assemblée que la prochaine réunion de la commission association aura lieu le 11 septembre à 18h00. Le marché de Noël sera à l'ordre du jour.
Elle dit qu'elle a été sollicitée par le Conseil départementale dans le cadre de la « Culture au Grand jour » pour organiser un spectacle à la salle des fêtes. Le conseil donne un avis favorable à la poursuite de ce projet.
- Rallye de voitures anciennes du Lion's club de Limoges : Cindy Basgrot remercie Nadine Boulesteix, Claude Chabaudie et Jacques Pénichou pour leur aide pour l'organisation du vin d'honneur. Elle dit qu'il y a eu de très bons retours.
- Cindy Basgrot informe le Conseil que la préparation du nouveau bulletin municipal va commencer en septembre.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la reconduite des réunions dans les villages, le calendrier est à définir.